



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Aides

Question écrite n° 40064

Texte de la question

M. Pierre Pascallon appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur les plans d'améliorations matérielles (PAM) proposés aux jeunes agriculteurs, et plus particulièrement aux GAEC. Ces plans doivent être acceptés par les préfets de région et le début des travaux recensés en vue de la modernisation des équipements et des bâtiments ne peut intervenir qu'à compter de la décision d'attribution de la subvention PAM. Dans ce cadre-là, les dossiers présentés et acceptés dans leur intégralité prennent en compte les subventions allouées. Celles en provenance des régions et des fonds européens respectent les délais annoncés en matière de commencement des travaux. Par contre, pour l'attribution des subventions d'État aux bâtiments d'élevage, les incertitudes de délais sont, elles, bien réelles et pénalisent les agriculteurs concernés, puisqu'ils demeurent bloqués dans la réalisation de leur projet. Il lui demande quelles mesures il compte prendre (dérogations ou autres...) afin de permettre aux agriculteurs de commencer leurs travaux, garantissant ainsi le montant des devis préalablement acceptés.

Texte de la réponse

Dans plusieurs régions comme l'Auvergne, l'aide aux bâtiments d'élevage en montagne n'a malheureusement pas été retenue dans le contrat de plan. Il en résulte des difficultés pour le financement de cette aide. Un effort exceptionnel a cependant été décidé en doublant les crédits inscrits dans la loi de finances 1996 pour cette action, ce qui correspond à 50 millions de francs supplémentaires. Dans ce cadre et une fois les virements de crédits opérés par loi de finances rectificative, les besoins des régions concernées seront examinés avec la plus grande attention. Par ailleurs, les règles de la comptabilité publique interdisent que les travaux soient entamés avant la signature de l'arrêté attributif de la subvention. Aussi, lorsque leur dossier le permet, certains agriculteurs préfèrent que leur plan de financement soit révisé en l'absence de subvention pour engager les travaux.

Données clés

Auteur : [M. Pascallon Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40064

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 1996, page 3196

Réponse publiée le : 12 août 1996, page 4369